

part of eex group



Questions – réponses

01.10.2023

Ref. 0001A

Confidential © EEX AG

go-gaz@powernext.com

1.1 Question contractuelle / transfert du RGO actuel vers EEX

Comment allez-vous organiser la signature des contrats EEX, est-ce que l'ensemble des fournisseurs actuellement sur le RGO ont reçu votre email du 7 septembre ?

L'ensemble des titulaires ont dû recevoir le mail. Nous vous invitons à répondre le plus vite possible afin de permettre une adhésion rapide.

1.2 Création de comptes, de sites du biométhane et de GO

Comment sera gérée la déclaration du système d'aide pour un nouveau site ? Ainsi que l'arrêt ou le changement d'un système d'aide ?

Cela sera géré dans l'application du registre directement. Une installation de production peut avoir plusieurs licences successives, qui peuvent correspondre à des systèmes d'aides différents ou un arrêt du système d'aide.

Quelle sera la catégorisation des intrants à sélectionner lors de la création d'un site ? Est-ce qu'il sera possible de sélectionner plus d'une catégorie ?

Sous ordre de la DGEC, seul un type d'intrant renouvelable (biométhane) doit être renseigné dans le registre. Cependant, si l'installation utilise un intrant non renouvelable, celui-ci doit être déclaré.

Pourra-t-on modifier les intrants en cours de vie du site ? Si oui, quelles pièces justificatives seront demandées ?

Etant donnée la réponse à la question précédente, cela ne sera pas possible.

Lors de la création d'un site, sera-t-il possible d'indiquer une date de signature différente de la date de mise en service de l'installation ?

En général il est possible d'avoir plusieurs dates attachées à une installation de production.

Confirmez-vous que EEX prendra en charge automatiquement l'application du % ETS sur le volume du mois (sans précision de date) ? Ainsi, les injections donneront lieu à deux lots par mois : un ETS français et un ESR français.

Oui, nous confirmons que cela sera automatique. Les injections donneront lieu à deux lots par mois mais les deux auront la même période de production.

Le registre indiquera aussi dans les stocks les lots "ETS étranger" et "autre étranger" (non utilisable dans l'ETS) en cas d'achat à l'étranger.

Oui, mais cela n'est pas prévu pour octobre. Les imports / exports sont prévus pour plus tard, a priori janvier.

Aurez-vous la capacité d'indiquer l'information de durabilité et de GES des sites afin de savoir si les GOs sont utilisables ou non dans le mécanisme EU-ETS ? (cas des petits sites qui ne sont pas obligés d'être certifiés), même si ceci n'apparaît pas à date dans le cahier des charges de la DSP ? *Ceci ne sera pas le cas au 1^{er} octobre et cela n'est pas prévu dans le Code de l'Energie. Nous sommes cependant ouverts à la discussion.*

Quel sera le format de fichier ou API pour automatiser les créations de GO à partir des informations fournisseurs/producteurs ?

Une API sera disponible pour utilisation sous condition. La documentation sera accessible en octobre.

Sera-t-il possible de garder en mémoire les décimales pour la création suivante ? (1 GO = 1 MWh arrondi à l'entier inférieur, ce qui crée la perte des décimales)

Le Code de l'Energie ne prévoit pas cette option même si l'application le permet. Nous pourrions discuter avec la DGEC pour une potentielle évolution législative en la matière mais cela n'est pas prévu à très court terme.

Serait-il possible d'avoir des reporting plus clairs de la part du RGO avec une possibilité de filtres variée (notamment du stock de GO par pas de temps, par site, par type de GO (ETS/ESR), par certification de durabilité enregistrée pour le site...) ?

Oui, cela sera possible.

Quels seront les délais de création (compte, site, GO) ?

Cela varie bien sûr et en particulier en tout début de DSP, les délais peuvent différer d'en temps normal. En général, un compte est créé en environ un mois mais cela peut varier en fonction de la façon dont les documents sont complétés. En phase d'initialisation, nous essayons d'accélérer le processus afin de réadmettre autant de sociétés que possible. Il faut compter autour de 3 semaines pour un site (également, cela dépend de la complexité) et quelques jours pour des émissions.

Comment s'effectueront les corrections en cas de modification de relève ?

Des GOs seront supprimées sur les mois suivants.

Comment apporter des corrections lors de créations erronées ?

Cela sera géré dans le registre.

1.3 Utilisation et transfert des GO

Comment seront mis en place les transferts et les utilisations à l'étranger ? À partir de quand cela sera possible ? Avec qui échangez-vous (AIB et Ergar) ?

Cela sera possible plus tard (janvier a priori). Nous sommes en contact avec l'AIB en particulier. Nous étudions l'option Ergar.

Quel sera le format de fichier ou API pour automatiser les utilisations/transferts de GO à partir des informations fournisseurs/producteurs ?

Une API sera disponible sous conditions, le format sera transmis en octobre.

L'ancienne DSP ne permet pas de faire des utilisations de GO multicients, il faut une création de GO par client. Sera-t-il possible d'automatiser la création des utilisations par client ?

Nous sommes en cours d'étude sur ce point. Le Code de l'Energie n'a pas évolué sur ce point entre les 2 DSP. L'attribution des GOs doit être strictement définie par client. Il sera possible d'effectuer des utilisations « en masse » en utilisant l'API.

Est-ce qu'il sera possible de télécharger automatiquement les attestations RGO avec des envois automatisés ?

Pour le moment, cela n'est pas possible. Il est possible de télécharger des informations sur les utilisations mais pas l'ensemble des pdf.

Sera-t-il possible de télécharger en masse les preuves de transferts de GO pour envoi par mail au destinataire ?

Des notifications apparaissent sur le registre pour chaque transfert reçu. Il est également possible de télécharger toutes les opérations sur Excel.

Est-il possible d'avoir un reporting pour les utilisations et les transferts ? (par utilisateur ou destinataire du transfert)

Oui, cela sera possible.

Comment sera effectuée la mise en relation entre acheteur et vendeur sur demande d'utilisateurs du RGO ? Aujourd'hui, il existe un Excel "Place de marché" qui permet cette mise en relation et l'envoi à l'ensemble des utilisateurs du RGO.

Ceci est en cours d'étude pour le moment. Nous aimerions améliorer ce processus. Nous reviendrons vers vous rapidement.

Comment apporter des corrections lors d'utilisations/transferts erronés ?

En général, les utilisations ne doivent pas être modifiées. En cas de transfert, la contrepartie devra valider le transfert, ce qui devrait limiter le risque d'erreur.

Quel sera le délai pour l'alerte de péremption des GO ?

Le délai d'alerte est de 30 jours. Une notification est visible sur le registre.

Nous savons que dorénavant il sera possible de négocier les GO même en tant que non fournisseur, cela est-il aussi possible pour des volumes 2022 ?

Oui, la règle s'applique à toutes les GOs, à partir de l'ouverture du registre par EEX.

Sera-t-il possible d'avoir accès à l'historique des transferts, des utilisations et aux attestations d'utilisation de GRDF ?

Il sera possible d'avoir accès à tout l'historique des transferts et utilisations. Il sera possible d'avoir accès aux attestations d'utilisation, cependant, celles-ci seront avec le logo EEX.

1.4 La mise en place des enchères

Est-ce que la mise aux enchères sera similaire à celle des GO électricité ?

Il y aura vraisemblablement beaucoup de similitudes mais ceci est en discussion avec la DGEC.

Quand sera-t-elle opérationnelle ?

Il est prévu que les enchères débute au premier trimestre 2024. La date de la première enchère sera communiquée un peu plus tard.

Comment gérer les différences de qualité de GO dans les enchères : durables ou non, ETS ou ESR?

Ceci est en discussion avec la DGEC.

1.5 CPB

Qu'avez-vous envisagé pour la gestion du mécanisme des CPB ?

Le cadre législatif n'est pas encore assez précis pour que nous puissions répondre. Nous nous focalisons sur les échéances plus courtes pour l'instant.